



## News Release

## Communiqué

N° 27

Le 3 février 1993

### M. WILSON ANNONCE L'OUVERTURE DES CANDIDATURES POUR LA ONZIÈME ATTRIBUTION ANNUELLE DES PRIX D'EXCELLENCE À L'EXPORTATION CANADIENNE

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, l'honorable Michael Wilson, a annoncé aujourd'hui l'ouverture des candidatures pour les Prix d'excellence à l'exportation canadienne de 1993.

«Les chiffres de 1992 montrent que c'est le secteur des exportations, plus que tout autre, qui nous sort de la récession, a dit M. Wilson. Par les Prix d'excellence à l'exportation canadienne, nous voulons encourager un plus grand nombre de compagnies canadiennes à prouver qu'elles peuvent affronter la concurrence internationale. Les prix devraient être chaudement disputés cette année, étant donné la forte performance des exportateurs canadiens au seuil de 1993.»

D'après les chiffres préliminaires, les exportations canadiennes, calculées sur la base de la balance des paiements, ont atteint un total de 142,6 milliards de dollars pour les 11 premiers mois de 1992, soit une augmentation de 9,8 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année antérieure. L'excédent commercial cumulé sur 11 mois du Canada est passé à 8,2 milliards de dollars, soit 65,7 p. 100 de plus que le niveau enregistré de janvier à novembre 1991.

«Les exportations de marchandises ont atteint au cours des 11 premiers mois de 1992 des chiffres supérieurs à ceux observés sur l'ensemble de 1991, a fait remarquer M. Wilson. Le regain des exportations, qui s'est opéré en 1992, continue à contribuer à la forte croissance de l'économie canadienne et révèle la compétitivité des secteurs canadiens d'exportation.»

Pour être admissibles au Prix d'excellence à l'exportation canadienne, les entreprises ou les filiales doivent être domiciliées au Canada et exporter depuis au moins trois ans. Les gagnants sont choisis par un jury composé de gens d'affaires et d'exportateurs éminents de toutes les régions du Canada. Au